



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 17 novembre 2021 par voie électronique
PV N. 15

PRESIDENT : M. SISSAOUI Mounir

PRESENTS : Mme GARESTIER S. MM. LATOUR - HALLOT JF – OSMAN C. – M. TALABOT F

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

DEPARTEMENTAL 1 :

Statut des éducateurs : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui obligent notamment les clubs de D1 à posséder, dès cette saison, des éducateurs certifiés CFF3 ou Animateur seniors minimum, sous peine de **sanctions sportives et financières**. **Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements »**

DEPARTEMENTAL 2 :

- Statut des éducateurs** : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui obligent les clubs de D1 et D2 à posséder des éducateurs certifiés CFF3 ou Animateur seniors minimum (D1) et des animateurs avec modules (D2) , sous peine de **sanctions sportives et financières**. **Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements »**
- MATCH N. 50168.1 poule A** : La rencontre **Limoges Roussillon 2 / St Brice sur vienne Fc 1** aura lieu le dimanche 5 décembre **à 13h**.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

DEPARTEMENTAL 3 :

- MATCH N. 50341.1 poule B** : Limoges Lafarge 3 / SA Le Palais 3 du 24/10.

Feuille de match hors délai,

La commission débite le club de Limoges JS Lafarge de la somme de 21 €.

DEPARTEMENTAL 4 :

- MATCH N. 50611.1 poule B** : Suite au mail du club de l'AS La Jonchère St Maurice reçu le 28/11 notifiant de son forfait contre l'équipe de RCS ST priest Taurion, la commission enregistre le résultat suivant :

- **RCS St priest Taurion 2 : 3 (3 pts) / AS La Jonchère ST Maurice 2 : 0 (- 1 pt).**

La commission débite le club de l'AS La Jonchère St Maurice de la somme de 48 € pour son 1^{er} forfait en championnat.

- Après accord des 2 clubs, via footclubs, la commission valide l'inversion du lieu de la rencontre suivante :
 - **MATCH N. 50751.1 AS Aiguille Bosmie Charroux 2 / FC Cieux Vaulry** se jouera le dimanche 21 novembre à 13h au stade municipal de Bosmie l'Aiguille.
- Après accord des 2 clubs, via footclubs, la commission valide le changement d'horaire de la rencontre suivante :
 - **MATCH N. 50817.1 OC Rochechouart 2 / US Vayres 2** aura lieu le dimanche 21 novembre à 15h au complexe sportif Michel Fages de Rochechouart.
- Après accord des 2 clubs, par mail, la commission valide le changement d'horaire de la rencontre suivante :
 - **MATCH N. 50754.1 Limoges Beaubreuil Fc 2 / USA Condat** se jouera le dimanche 21 novembre à 15h au stade des Rochilloux à Beaubreuil.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

DEPARTEMENTAL 5 :

- Suite au mail du club de St Georges les Landes reçu le 14/11 notifiant de son forfait contre l'US Limoges Bastide,

La commission,

:- Enregistre le résultat suivant :

- **AS St Georges les Landes 2 : 0 (- 1 pt) / US Limoges Bastide : 3 (3 pts).**

La commission débite le club de l'AS St Georges les Landes de la somme de 75 € pour son 2^{ème} forfait en championnat.

- Après accord des 2 clubs, via footclubs, la commission valide le changement de date suivant :

- **MATCH N. 50960.1 US Oradour sur glane 2 / AS Aixoise 4** se jouera le **dimanche 21 novembre à 15h** au stade Marcel Lavergne d'Oradour sur glane.

COUPE HAUTE VIENNE – CHALLENGE DU DISTRICT – CHALLENGE DES RESERVES :

Challenge du district (1^{er} tour) : Suite à la dégradation du terrain du club de Cieux Vaulry FC et de l'endommagement d'un des buts du terrain de football, la commission décide de reporter la rencontre FC Cieux Vaulry 1 / FC St Georges les Landes 1 (du 7/11/21) au **Dimanche 19 décembre** au stade Louis Normand de Cieux. **Si impossibilité de recevoir pour le club local à cette date, le lieu de la rencontre sera inversé au stade de St Georges les landes.**

- Rencontre du 7/11 (1^{er} tour) :** US Aureil/ Eyjeaux / ES Sussacoise.

La commission débite le club de US Aureil / Eyjeaux de la somme de 10 euros pour non transmission de la FMI dans les délais.

Coupe Haute-Vienne (2^{ème} tour) :

- Après accord des 2 clubs, par mail, la rencontre **ASPTT Limoges / USECC** aura lieu **le Mercredi 24 novembre à 20h** au stade de Buxerolles à Limoges.
- Au vu des modifications de calendrier des compétitions séniors LFNA, la commission décide de faire jouer les rencontres suivantes au **dimanche 19 décembre ;**



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

- AS Ambazac / SA Le Palais sur vienne
- OC Rochechouart / JS Lafarge

Le tirage au sort du 3^{ème} tour de la coupe de la haute vienne, tour de régularisation, aura lieu le mercredi 22 décembre.

Les rencontres auront lieu les **15 et 16 janvier 2022.**

Challenge des réserves (J1) :

- Après accord des 2 clubs, par mail, la rencontre **US Le Dorat / AC Kurdes de Limoges** aura lieu le **samedi 15 janvier à 20h** au stade du Dorat.

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président

SISSAOUI Mounir

Le Secrétaire de séance,

Latour Marc